

Retour sur la cérémonie d'installation du nouveau DGAP.



M. Pascal COURTADE a été nommé la semaine dernière Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire et présenté, par le Garde des Sceaux, aux cadres de l'administration pénitentiaire et à des partenaires institutionnels, lors d'une cérémonie organisée à la hâte, le 1^{er}.06.26 à Fleury.

Sur la méthode, l'ADN des directeur.trices implique réactivité et disponibilité. Toutefois, choisir d'organiser un événement un lundi matin, en grande banlieue parisienne, handicape les agents, et ce tous corps confondus. Pour le **SNEPAP-FSU**, le droit à la déconnexion et au repos ne sauraient souffrir, hors astreinte, d'exception, pas même pour les cadres dirigeants.

Les DPIP et les chefs d'établissement devaient donc se rendre disponibles, au pied levé, laissant l'actualité de leur service, au mieux : aux mains déjà submergées de leurs co-directeur.trices, au pire : en jachère.

Pour le **SNEPAP-FSU**, cette précipitation, **sans urgence avérée**, révèle une fois de plus de la **logique de communication** du ministère, où l'image prime sur le respect dû aux professionnels et aux missions assurées par les services. Aux effets d'annonce, le **SNEPAP-FSU** préfère la considération de ceux qui la font vivre au quotidien.

Faire de l'installation d'un.e directeur.trice, un événement, est une pratique que le **SNEPAP-FSU** soutient. Donner leur légitime place aux DPIP également... Or cette cérémonie a offert le spectacle d'une **hiérarchie invisibilisée** : les DFSPIP étaient relégués avec les invités officiels et les partenaires. Doit-on l'expliquer par une organisation malheureuse et pressante ou par un mépris à peine voilé pour les SPIP ?

Pour le **SNEPAP-FSU**, les personnels de direction des SPIP méritent la **même considération** que les autres directeur.trices. Que la DGAP persiste à l'ignorer questionne : **Leur légitimité ne tiendrait-elle qu'à un uniforme d'apparat ?!** La réponse devrait être dans les actes, non dans un costume.

Pour le **SNEPAP-FSU**, la réforme du statut des DPIP, annoncée depuis décembre 2025 par le Garde des Sceaux avant de tomber dans les limbes de RH5, doit **immédiatement – en dépit des annulations de crédit – être remise à l'ordre du jour et traitée en priorité absolue.**

Sur le fond, le **SNEPAP-FSU** salue l'hommage rendu à nos collègues tombés à Incarville qui constituait le moment fort et émouvant de la cérémonie. La remise des **médailles aux agents pénitentiaires** a marqué, également pour nous, un point d'orgue.

Pour le **SNEPAP-FSU**, cette distinction symbolise une reconnaissance indispensable, que l'administration se doit de développer bien d'avantage, à l'ensemble des corps, au-delà de cet événement.

Pour autant, le **SNEPAP-FSU** déplore l'**absence de récipiendaire issu de la filière Insertion Probation**. La précipitation de l'évènement ne peut expliquer à elle seule tant de maladroites.

Dans les irritants enfin : le discours du Garde des Sceaux.

S'il décline 6 axes prioritaires de travail (criminalité organisée, surpopulation carcérale, détenus étrangers, usagers atteints de troubles psychiatriques, lutte contre la récidive, soutien aux agents pénitentiaires), la lettre de mission concernant les SPIP, laisse sans voix. Il les endigue à la **seule mission de reprise des ESR en présentiel**, déniait ainsi la multiplicité de ses actions, notamment dans des milieux ouverts mandatés auprès de 180 000 usagers !

Quant à sa communication sur les réseaux sociaux relatives à cet événement (notamment LinkedIn) le Garde ne s'embarrasse pas : il omet totalement les SPIP. Pas un mot sur la prévention de la récidive.

Une vision réductrice que le SNEPAP-FSU condamne. Il est plus qu'urgent de remettre la DGAP sur ses 2 jambes !

Pour autant, le **SNEPAP-FSU** s'interdit d'amalgamer et renouvelle ses vœux de bienvenue au nouveau DGAP qui ne saurait, à cette heure, être comptable des errements du ministère et de ses prédécesseurs.

Dès ses premiers jours, le nouveau DGAP a su marquer une volonté d'ouverture : échanges avec les secrétaires généraux des OS représentant la filière insertion et probation, prévenance pour son absence à une instance IP, et déjà des visites en SPIP (2 et 4 juin). Une dynamique encourageante.

Dans la logique de gratitude, une question persiste : les personnels de la filière IP, eux aussi, auront-ils droit à leur part de considération, voire de distinction ?

Pour le **SNEPAP-FSU**, le rôle d'importance des SPIP dans les politiques de prévention de la récidive et de sécurité publique, fonde son crédit. Malgré les assertions fausses du Garde, l'expertise des professionnels de l'insertion probation est avérée.

Pour le **SNEPAP-FSU**, la filière IP est légitime à obtenir rapidement la reconnaissance qui lui est due, notamment au travers de la **revalorisation du taux de leur PSS**. Charge à la DGAP, en outre, de **résoudre le déséquilibre de la sur-cotisation de la PSS** versée par les professionnels de la filière IP dans le cadre des prélèvements retraite, pour lesquels leur tribut est le plus lourd de tous les personnels pénitentiaires.

Au-delà de la reconnaissance en deniers, pour le **SNEPAP-FSU**, les SPIP, fort de l'accompagnement de l'ensemble des usagers du service pénitentiaire, méritent leur juste place au sein de la DGAP.

L'Administration Pénitentiaire doit cesser de claudiquer.